



Nationalité française de mon grand père

Par Visiteur

Mon grand pere avai la nationalité francaise, il travaillè a la poste de alger j ai ca piece d identité ainsi que ca carte de mutuelle (la mutuelle generale) , mon ariere grand pere aussi il etè dans la gendarmerie francaise ils on fait la gere avec la france j ai tous les document origineau.

ma question : je voudrai sa voir si ma famille peut avoir la nationalité francaise ? ma mere et 2 freres moi je vis a paris j ai une carte de sejour de 10 ans , ma femme et mon fis sont francai .

merci de votre reponce et merci de me dire les demarche que je doi faire

cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Vous du fait de votre union et de votre résidence en France vous pouvez solliciter la nationalité française. Depuis combien de temps êtes vous marié?

Quant à votre frère et à votre mère: est ce qu'ils vivent en France?

Cordialement

Par Visiteur

Non ils vive en algerie

Par Visiteur

Bonjour

moi pour moi je le savè

et pour les freres et ma mere ils vive en algerie j ai un qui est salariè et l autre ils travaille ds une banque la trust banque a hidra alger

merci de me repondre

cordialement .

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Est ce que votre mère ou vos frères ont a un moment donné possédé la nationalité française?

Cette condition est la première condition pour demander la réintégration dans la nationalité française.

Si tel est le cas, ils devront également établir qu'ils ont conservé ou acquis avec la France des liens manifestes, notamment d'ordre culturel, professionnel, économique ou familial.

Or étant donné qu'ils vivent et travaillent en Algérie et que toute leur famille n'est pas en France , je pense que leur demande sera rejetée.

Cordialement

Par Visiteur

Mon grand pere etait a la poste francaise mon ariere grand pere etait a la gendarmerie francaise grade sergen g tt les documen fiche de pey passport piece d'identitè documen de l'armè et de la gere esque ya moyen de reentegrè la nationalitè avec ces documen ?
question :je sui entrain d'echangè les message avec vous j'espere que c pas peyen ?
parce que j'ai déjà payè 25 e la premiere fois

cordialemen
merci de me repondre .

Par Visiteur

Monsieur

Non il n'y a pas de surfacturation.
Vous ne m'avez pas dit si votre mère et vos frères ont a un moment donné eu la nationalité française?

Cordialement

Par Visiteur

Donc si je compren bien la je pey pas plus de 25 euros c ca

non il son jamai eu la nationalitè

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Etant donné que votre mère et vos freres n'ont jamais eu la nationalité française, ils ne peuvent pas demander une réintégration dans la nationalité française. De ce fait le seul moyen d'acquérir la nationalité française serait lié à leur résidence en France pendant une durée de 5 ans.

Cordialement

ps: vous n'êtes pas reproducteur.